

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, [cliquez ici](#)



Finalisation de votre demande d'habilitation

Bonjour,

Vous avez initié votre demande d'habilitation sur SOLTéA, mais vous ne l'avez pas finalisée.

Nous souhaitons vous informer que la période de dépôt des candidatures a été prolongée au 31 janvier 2025 inclus.

Nous vous invitons à finaliser votre dossier de candidature avant cette date. Passé ce délai, votre demande ne sera pas prise en compte, ce qui signifie que votre établissement ne pourra pas être habilité dans le cadre de la campagne de répartition 2025 du solde de la taxe d'apprentissage.

Pour soumettre votre demande aux services instructeurs, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Connectez-vous à votre espace SOLTéA
2. Rendez-vous dans l'onglet « Renouvellement/Inclusion » pour finaliser la mise à jour des données relatives à votre établissement et éventuellement ses composantes et ses formations
3. Validez votre demande pour la soumettre au service instructeur compétent

Pour toute question ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à nous contacter via le formulaire de contact en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/contact-tax-apprentissage>

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/protection-donnees-personnelles-taxe-apprentissage>